

WORLD HEALTH
ORGANIZATIONORGANISATION MONDIALE
DE LA SANTÉSEPTIEME ASSEMBLEE MONDIALE
DE LA SANTEA7/P&B/31
18 mai 1954

ORIGINAL : ANGLAIS

RECHERCHES

Projet de résolution proposé par la
Délégation des Etats-Unis d'Amérique

La Septième Assemblée Mondiale de la Santé,

Considérant le programme de 1955,

Reconnaissant que la recherche dans le domaine de la santé publique et la coordination des recherches de base en matière de santé sont une fonction essentielle de l'Organisation Mondiale de la Santé;

Confirmant les directives établies au sujet des recherches par la Deuxième Assemblée Mondiale de la Santé et par le Conseil Exécutif lors de sa huitième session;¹

Prenant acte que le Conseil Exécutif, dans sa résolution EB13.R78,² a prié le Directeur général d'insister sur les aspects de la recherche présentant un caractère essentiellement international, en préparant la révision proposée du programme de travail pour une période déterminée qui doit être soumise au Conseil Exécutif;

Consciente de la pénurie mondiale de personnel hautement qualifié pour les recherches médicales ainsi que des frais élevés qu'entraînent le personnel et l'équipement nécessaires dans de nombreux domaines des recherches médicales modernes;

¹ Résolutions WHA2.17 et EB8.R34, respectivement, Actes off. Org. mond. Santé,

² 21 et 36
Actes off. Org. mond. Santé, 52

Reconnaissant que, en règle générale, c'est dans les institutions locales et nationales qui peuvent recevoir des subventions de l'OMS pour des recherches contribuant au programme de l'Organisation que les recherches de base sont exécutées de la manière la plus satisfaisante;

Reconnaissant qu'à titre exceptionnel l'OMS elle-même peut être obligée de mettre en oeuvre des programmes de recherches en raison de ses propres projets;

1. PRIE le Conseil Exécutif et le Directeur général de prendre note des résolutions antérieures en définissant les principes à suivre dans les programmes de l'Organisation; et
2. PRIE instamment les États Membres qui disposent de possibilités de recherches adéquates de vouer, lors de la formulation de leurs programmes de recherches, une attention particulière aux avantages qui pourraient en découler sur le plan international.